

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le jeudi 12 décembre 2024, à 17 h 30 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Denise Thibault
Anne-Sophie Paquet
Simon Sheehy
Luc Delisle
Serge Beaulieu
Luc Bertrand

Est également présente : Mme Marie-Krystine Beaugard, directrice générale et greffière

S'est excusé de son absence : Monsieur Bernard Gaudreau, maire

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

24-12-210

En l'absence du maire, monsieur Delisle, maire suppléant, agit à titre de président de la séance. Ce dernier constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 30 et sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Affectation de certains engagements pour compléter l'exercice financier 2023

24-12-211

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers de la Ville de Neuville pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a identifié des affectations à régulariser afin de se conformer aux normes comptables en plus de finaliser les balances de vérifications ;

CONSIDÉRANT QUE sans affectations de fonds, certaines dépenses affecteraient les budgets 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des affectations à réaliser pour boucler l'exercice 2023, au 31 décembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise le directeur des finances et trésorier, monsieur Réjean Tremblay, ou en son absence ou incapacité, la directrice générale et greffière, madame Marie-Krystine Beaugard à affecter :

- Un montant de 113 027\$ représentant un surplus selon l'application du règlement no 111 au surplus accumulé du service de la dette, poste budgétaire #55 99237 000
- Un montant de 75 784\$ représentant un déficit selon l'application du règlement no 50 au surplus accumulé du service de la dette, poste budgétaire #55 99235 000
- Un montant de 17 218\$ représentant un déficit selon l'application du règlement no 51 au surplus accumulé du service de la dette, poste budgétaire #55 99236 000
- Un montant de 69 716\$ représentant un déficit d'opération au surplus accumulé lié à l'entretien des chemins, poste budgétaire #55 99219 000
- Un montant de 2 000\$ représentant le montant disponible pour combler le déficit d'opération au surplus accumulé lié au déneigement, poste budgétaire #55 99218 000
- Les surplus affectés aux postes budgétaires liés à l'hygiène du milieu, #55 99214 000 (11 269\$), #55 99215 000 (14 108\$) et #55 99216 000 (4 927\$), sont retournés au surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2023

24-12-212

Madame Amélie Roy, CPA auditrice de la firme Mallette S.E.N.C.R.L., fait rapport aux membres du conseil de la situation financière de la municipalité, au 31 décembre 2023, et donne les explications nécessaires relativement au rapport du vérificateur et aux états financiers de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, ce conseil, ayant pris connaissance du rapport du vérificateur et des états financiers de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, accepte le dépôt du rapport et des états financiers ;

QUE monsieur Réjean Tremblay, directeur des finances et trésorier, ou en son absence ou incapacité, madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière, soit autorisé à approuver au nom de la Ville de Neuville, les modalités du mandat confié à la firme Mallette S.E.N.C.R.L., dans le cadre de leur vérification comptable, ainsi que l'attestation de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Levée de la séance

24-12-213

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Simon Sheehy, le président lève la séance à 17 h 35.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Luc Delisle, président et maire suppléant, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

Luc Delisle
Maire suppléant

Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffe